

Parmi les 874 800 enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année 2015-2016, 43,4 % exercent dans le premier degré et 56,6 % dans le second degré. 198 600 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, le premier degré public compte 337 200 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.1). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (98,1 %). Parmi les 42 800 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 92,2 % ont une rémunération correspondant à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 396 200 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.2). Plus de six enseignants sur dix (62,0 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix est agrégé (12,0 %), 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,8 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 59,6 % des 98 600 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou de professeurs d'éducation physique et sportive, 3,7 % sur des échelles d'agrégés et 11,0 % sur celles des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 1,7 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 4,2 % ne le sont pas dans le secteur public et 18,1 % dans le secteur privé sous contrat.

Plus d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire sont des ASS (personnels administratifs, sociaux et de santé), parmi

lesquels ceux de catégorie C sont les plus nombreux (12,2 % de l'ensemble des agents non enseignants) (figure 8.3). Les DIEO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation) constituent près des deux-tiers des effectifs des non-enseignants. Les titulaires sont exclusivement en catégorie A et occupent principalement des fonctions de direction d'établissement et de conseillers principaux d'éducation. Le groupe des non-titulaires est essentiellement constitué des assistants d'éducation et accompagnant des élèves en situation de handicap. Les ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation) regroupent 4,8 % de cette population.

Les enseignants du premier degré sont plus jeunes (41,6 ans en moyenne dans le public et 43,4 ans dans le privé) que ceux qui exercent dans le second degré (43,6 ans et 44,8 ans) (figure 8.4). La part des femmes est également beaucoup plus importante dans le premier degré et la féminisation d'autant plus prononcée que la population enseignante est jeune. Les femmes représentent 89,1 % des moins de 30 ans du premier degré public et 94,7 % de ceux du privé. Leur part est plus faible parmi les enseignants âgés de 50 ans et plus : 74,9 % (public) et 91,6 % (privé). La situation est semblable dans le second degré, les femmes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses (62,9 % et 71,4 %) que celles de 50 ans et plus (54,1 % et 65,3 %). ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – hors administration centrale pour les non-enseignants – relevant des programmes de la mission interministérielle : « enseignement scolaire (MIES) » dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). La LOLF se décline en missions, en programmes et en actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

AVERTISSEMENT : Le système d'information utilisé pour présenter les effectifs des personnels a changé cette année. La base « bulletin de salaire » du système d'information sur les rémunérations a remplacé le fichier de paye utilisé précédemment qui s'est révélé incomplet sur les dernières années. Cette base est appariée à la base « BSA » (bilan social académique) issue des systèmes d'informations sur les ressources humaines (SIERH).

8.1 – Les enseignants du premier degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2011-2012	326 703	81,6	97,2	44 771	91,1	86,1
2012-2013	324 684	81,9	97,5	44 521	91,3	86,1
2013-2014	332 161	82,3	95,4	45 037	91,4	85,1
2014-2015	331 921	82,7	97,9	45 070	91,4	86,9
2015-2016	337 179	83,1	98,1	42 787	91,5	92,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2015.

8.2 – Les enseignants du second degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2011-2012	392 329	57,8	61,8	94 714	66,0	60,6
2012-2013	386 903	58,0	61,8	94 043	66,1	60,6
2013-2014	393 841	58,2	60,7	95 206	66,3	59,5
2014-2015	392 737	58,3	62,0	95 490	66,3	60,8
2015-2016	396 249	58,3	62,0	98 629	66,9	59,6

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2015.

8.3 – Personnels administratifs, techniques et d'encadrement¹ en décembre 2015

		Effectifs	%
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	18 579	9,4
	Catégorie B	17 105	8,6
	Catégorie C	24 289	12,2
	Total ASS²	68 425	34,4
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	35 627	17,9
	Total DIEO²	120 635	60,7
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 839	0,9
	Catégorie B	1 715	0,9
	Catégorie C	6 024	3,0
	Total ITRF	9 578	4,8
Ensemble		198 638	100,0

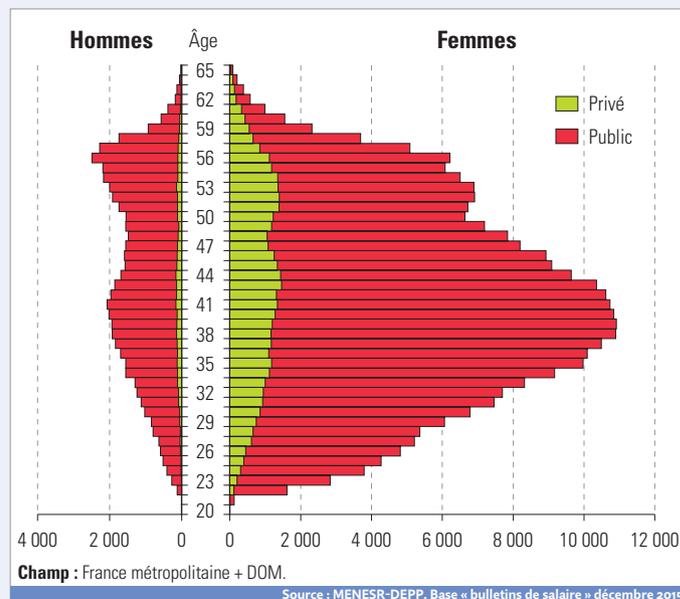
1. Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degré, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'Éducation nationale ».

2. Y compris les non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Base « bulletins de salaire » décembre 2015.

8.4 – Les enseignants du premier degré en décembre 2015



8.5 – Les enseignants du second degré en décembre 2015

